



**ARRETE**

*portant désignation des membres du jury d'examen  
pour l'année universitaire 2020-2021*

*Master 2 sélectif - 2ème année  
Economie (Economics)*

*Environmental and natural resources economics*

**LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6-1, L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-45,  
Vu la délibération du conseil d'administration n° CA 2018-01 du 13 février 2018, relative aux capacités d'accueil et  
aux modalités d'admission en première ou deuxième année de certaines mentions de Master, notamment son article  
2,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés pour l'année universitaire 2020/2021, membre du jury d'examen de la session 1

Master 2 sélectif - 2ème année  
Economie (Economics)  
*parcours*

Environmental and natural resources economics

- M. ANDERSSON BO HENRIK, MAITRE DE CONFERENCES
- M. AMBEC STEFAN, VACATAIRE-FONCTIONNAIRE
- M. REYNAUD ARNAUD, Vacataire-non fonctionnaire

**Article 2**

Le jury sera présidé par :

M. ANDERSSON BO HENRIK, MAITRE DE CONFERENCES

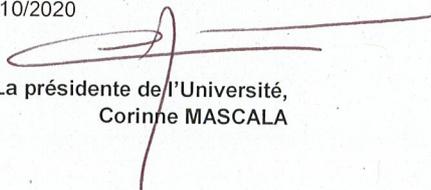
**Article 3**

Les membres du jury peuvent être assistés lors des délibérations de tout membre de l'équipe pédagogique ayant  
participé aux enseignements.

**Article 4**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 08/10/2020

  
La présidente de l'Université,  
Corinne MASCALA